

Berne, le 28 mars 2020

Situation dans le domaine de l'asile : la Confédération et les cantons doivent avancer ensemble

Mesdames les Conseillères d'État,
Messieurs les Conseillers d'États,
Chers collègues,

La Suisse se trouve en situation extraordinaire depuis le 16 mars 2020. La pandémie causée par le coronavirus nous place tous face à des défis nouveaux et majeurs, aussi dans le domaine de l'asile, au niveau fédéral comme dans les cantons.

Les signataires de la présente lettre ont procédé vendredi après-midi à une nouvelle analyse politique commune de la situation. Pour nous, une chose est indiscutable : la protection de la santé de toutes les personnes dans le domaine de l'asile est une priorité absolue. Tant la Confédération que les cantons doivent dès lors mettre à disposition des capacités d'hébergement suffisantes pour respecter les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique. Il s'agit d'éviter que des hébergements affichent une densité d'occupation excessive, ce qui pourrait favoriser la propagation l'épidémie à covid-19. Nous avons l'avantage en ce moment que depuis quelques semaines, le nombre de nouvelles demandes d'asile a sensiblement diminué. La Confédération peut dès lors réduire considérablement les attributions aux cantons.

Nous sommes cependant tous également d'avis que les fonctions essentielles de la procédure d'asile, et du système de l'asile en général, doivent être maintenues, comme c'est le cas dans d'autres domaines également. C'est essentiel. En particulier dans une situation de crise telle que nous la vivons aujourd'hui, la population suisse doit pouvoir compter sur un État qui fonctionne, sur le respect des principes de l'État de droit. Bien entendu, le domaine de l'asile devra aussi s'adapter en continu à des conditions plus difficiles. La Confédération examine en ce moment d'autres mesures envisageables et prendra des dispositions supplémentaires pour pouvoir continuer à instruire des procédures d'asile – nous y sommes également tenus à l'égard des personnes qui ont besoin de la protection de la Suisse.

Pour atteindre ces deux objectifs – la protection de la santé et le maintien des fonctions essentielles du domaine de l'asile – nous avons besoin d'une collaboration étroite et constructive entre la

Confédération et les cantons, que ce soit concernant l'exécution des décisions en matière d'asile ou l'attribution des requérants aux cantons. Le DFJP, la CDAS et le CCDJP sont unanimes à considérer que suspendre les procédures d'asile ou les attributions jusqu'à nouvel ordre n'est pas utile, car les structures fédérales seraient dans ce cas très vite surchargées. Nous avons ainsi réaffirmé une nouvelle fois les principes établis dans la circulaire du 17 mars 2020. Nous avons pleinement conscience de l'importance des défis, mais nous sommes résolus à les maîtriser ensemble, et nous en avons les moyens.

À cette occasion et en ce sens, nous souhaitons vous exprimer à toutes et tous nos plus vifs remerciements pour votre soutien, votre solidarité et votre engagement.

Veillez agréer, Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'États, Chers collègues, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale, Département fédéral de justice et police

Baschi Dürr, conseiller d'État, vice-président de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Martin Klöti, conseiller d'État, président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales